

## Bruit et usage de bien

Par **Enlil**, le **14/10/2008** à **18:40**

Bonjour à tous !

Je suis un particulier habitant dans un immeuble. Une de mes connaissances étant au conservatoire national (ou quelque chose comme ça) vient s'entraîner deux fois par semaine sur mon piano.

Mon voisin du dessous (une personne morale) se plaint du bruit et me demande de faire prendre des mesures pour éviter les répétitions pendant les heures de bureau ET du lundi au vendredi.

Cela n'entrave-t-il pas mon droit de faire usage des biens se trouvant dans mon appartement ?

Merci d'avance.

[color=#3333FF:6g5dk1fr]Titre renommé car imprécis. S\_C[/color:6g5dk1fr][[/color]

Par **nicomando**, le **15/10/2008** à **10:29**

"La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres"

Effectivement cela entrave votre liberté d'usage de vos biens seulement du fait des répétitions cela entrave sa liberté de jouir paisiblement de son bien.

Il faut donc savoir faire des concessions pour vivre en société...